

Émission « On en parle »

Valérie Expert : On a avec nous en ligne Nicolas Hervé. Bonjour Nicolas. Vous faites partie du Collectif des déboulonneurs. Quelle question voulez-vous poser à Madame le ministre ?

Nicolas Hervé : Le Collectif des déboulonneurs, en fait, est un collectif qui lutte contre la pollution visuelle et mentale générée par l'affichage publicitaire. Et, à ce titre là, en France, il y a une loi qui réglemente l'affichage publicitaire et nous souhaiterions pouvoir revoir cette loi en profondeur pour réduire de manière assez drastique la place de l'affichage dans nos rues. On avait rencontré madame Kosciusko-Morizet il y a un peu plus d'un an, alors qu'elle était députée, et elle se déclarait favorable à ce qu'il puisse y avoir un grand débat national sur la question. Or depuis elle est passée secrétaire d'état, il y a eu le Grenelle de l'environnement, et on constate une première chose, c'est que déjà toutes les questions du paysage ont été les grandes absentes de ce Grenelle. Pourquoi ? Et dans un deuxième temps, est-ce qu'on pense enfin pouvoir ouvrir le débat et remettre à plat cette loi sur l'affichage publicitaire qui est mal faite, qui n'est pas respectée. Ça tout le monde en convient, et je pense, y compris elle. Est-ce que enfin un groupe de travail va pouvoir se monter sur la question.

Nathalie Kosciusko-Morizet : Alors, deux choses. D'abord j'ai pas changé d'avis et je voudrais commencer par faire respecter les règles en matière d'affichage publicitaire. Vous tombez pile, le 17 juin j'organise tout l'après-midi une sortie autour de ce sujet là. Une sortie, c'est à dire que j'emmène un certain nombre de spécialistes du secteur autour d'un exemple, autour d'une route nationale pour montrer à quel point on a multiplié les affichages illégaux et le contrôle n'est pas fait en fait. Je voudrais d'abord qu'on fasse respecter l'existant, parce qu'il y a une réglementation vous savez bien et même la réglementation elle est pas appliquée. Par ailleurs c'est vrai qu'il faut la faire évoluer sur un certain nombre de points. Le paysage a été absent du Grenelle de l'environnement, je suis d'accord avec vous.

Valérie Expert : Pourquoi ? Parce que c'est quand même ... ça fait partie de ...

Nathalie Kosciusko-Morizet : Vous savez, y a une raison. On avait autour de la table des partenaires. Chacun a un peu son point de vue sur l'environnement et c'est vrai que notamment dans les associations qu'on avait autour de la table, elles étaient pas forcément spécialisées en environnement. Elles avaient chacune des objectifs, des demandes qu'elles ont poussées très fortement. Elles étaient pas spécialistes en paysage je voulais dire. Le paysage est pas sorti de manière très très forte dans les demandes, au contraire.

Valérie Expert : Si vous aviez eu les déboulonneurs par exemple ce serait sorti. C'est vrai que le paysage ça paraît incroyable que ça n'en

fasse pas partie.

Nathalie Kosciusko-Morizet : Mais je reconnais, dans le Grenelle de l'environnement le paysage a été peu présent. Alors j'ai reçu très récemment Madame Fortier-Kriegel qui est inspectrice des sites qui s'occupe de tout ça. Je voudrai qu'à l'occasion des lois Grenelle de l'automne on puisse avoir en quelque sorte une session de rattrapage. Je réfléchi soit à l'organisation d'assises du paysage, soit ... le moyen en fait à l'occasion des lois Grenelle, à l'occasion de l'anniversaire des un an du Grenelle de faire revenir la question du paysage. C'est pas forcément que des modifications législatives, hein, j'insiste, parce qu'en fait y déjà des choses dans la loi ...

Valérie Expert : Oui, mais qui ne sont pas appliquée.

Nathalie Kosciusko-Morizet : qui ne sont pas appliquée. On peut aller beaucoup plus loin, notamment en matière d'entrées de ville. On peut aller beaucoup plus loin que ce qui existe actuellement dans la loi, mais pour être crédibles il faut aussi qu'on commence par faire appliquer l'existant et en matière d'affichage extérieur on a une vraie difficulté. J'ajoute une dernière chose, c'est que il ne faut pas non plus qu'on soit schizophrènes. Il y a parfois, notamment du côté des élus, et j'en prends ma part de responsabilité, moi je suis en train d'essayer de lancer au niveau de la communauté d'agglos à laquelle appartient ma ville Longjumeau un règlement, une charte de publicité extérieure conjointe. Y a parfois un petit peu de schizophrénie au sens où c'est vrai que la publicité extérieure ça rapporte de l'argent et donc les élus trouvent ça moche, reconnaissent éventuellement que ça pose des problèmes de sécurité. Parce que l'affichage attire l'oeil par rapport à des affichages qui sont des affichages de sécurité, donc il y a aussi des affichages qui sont aussi illégaux au titre de la sécurité. Mais derrière, ont tendance à être un petit peu laxistes parce qu'ils sont sous la pression eux-mêmes des afficheurs.

Valérie Expert : Mais vous n'avez pas changé d'avis

Nathalie Kosciusko-Morizet : Je vous dit, j'ai tellement pas changé que je recevais l'inspectrice des sites la semaine dernière, dans 10 jours j'organise une sortie sur le sujet pour sensibiliser à ça, je veux faire revenir le paysage dans le Grenelle ...

Valérie Expert : Comment on peut faire appliquer la loi ? Ça paraît invraisemblable, mais comment on fait ?

Nathalie Kosciusko-Morizet : Alors honnêtement je pense qu'on a un vrai problème de sensibilisation au niveau des préfetures, c'est à dire que c'est très difficile d'obtenir des procès verbaux, c'est très difficile de mobiliser les élus, parce qu'en fait il faut qu'il y ait les élus qui demandent en disant « attention j'ai des affichages illégaux », et même quand on obtient les procès verbaux, c'est très difficile derrière d'obtenir le démontage. Donc à tous les niveaux ça bloque.

Valérie Expert : C'est compliqué.

Nathalie Kosciusko-Morizet : On a des associations formidables comme Paysages de France qui font du travail de recensement des choses illégales, mais il ont un mal de chien après à faire démonter. FIN